



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée  
4, rue de Saint Jean de Sauves  
86330 LA CHAUSSEE  
05 49 22 73 67



## Séance du 08 décembre 2022

-----

Après avoir été convoqué régulièrement, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 8 décembre 2022 à 18h00.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

2022\_33-Rénovation énergétique des bâtiments  
2022\_34-Décision Modificative n°1  
2022\_35-Décision Modificative n°2

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : M. LEGRAND, Maire, Mme CHAUVET et M. BERT, Adjoints, Mme DORIOL MJ, Messieurs BOULÉ G, POTTIER X, GIROIRE JJ,

Absent excusé : RUTAULT B

### **Objet : Rénovation énergétique des bâtiments**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal l'étude de faisabilité sur la rénovation énergétique de la mairie (mairie, salle d'archive et salle de poterie) et la salle des fêtes. Le but recherché est de gagner environ 30% de gain énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
-de retenir le scénario 2 mairie-local poterie / salle des fêtes ;  
-autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

## **Objet : DM 1**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il manque des crédits au CHAPITRE 012 - il leur propose les écritures de régularisation suivantes :

### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	c/615221	-450.51€
	c/633	+20.84€
	c/6411	+ 229.67€
	c/6415	+ 200.00€

## **Objet : DM 2**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il manque des crédits au CHAPITRE 012 - il leur propose les écritures de régularisation suivantes :

### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	c/615221	-500.00€
	c/621	+500.00€

## **Divers :**

-Subvention FIPHFP : le Centre de Gestion de la Vienne (CDG), partenaire et acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction Publique, aide les communes à présenter un dossier devant le FIPHFP pour acquérir du matériel qui bénéficiera à l'agent concerné. La subvention s'élève à 10 000€ tous les trois ans. La commune va présenter un dossier pour février 2023 : des devis de matériel ont été demandés à cet effet : perche élagueuse à batterie et une balayeuse à tracteur.

RTL : la commune a demandé à titre de comparaison un devis pour le balayage des caniveaux à la fréquence d'un passage par mois - il semblerait intéressant de faire appel à leurs services comme d'autres communes environnantes – le conseil y réfléchit.

La propriété du numéro 2, rue de la Piche : la procédure de bien en état manifeste d'abandon est lancée – une annonce légale est parue dans le journal la Nouvelle république en date du 2 décembre et dans le journal Centre Presse à la même date. Les Domaines ont été sollicités pour évaluer le bien.

Un délai de trois mois doit s'écouler avant la poursuite de la procédure

Accident mortel sur la D347 : une réunion se tiendra le 09/01, à huis clos, à l'initiative des maires de La Chaussée et Guesnes, directement concernés par la tragédie de l'accident mortel du 18 novembre dernier, seront présents :

M. le Sous-Préfet de Châtellerault  
Le Sénateur de la Vienne Bruno Belin

le Député de la circonscription Nicolas Turquois  
la présidente du conseil d'administration du SDIS et conseillère départementale Marie-Jeanne Bellamy  
le Général Giraud, commandant le groupement de Gendarmerie de la Vienne  
le Commandant Crochard, commandant l'escadron de Châtellerault  
un officier de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière  
l'adjudant Mercier, commandant la brigade de Gendarmerie de St Jean de Sauves.  
les maires de Verrue, Guesnes Angliers, Aulnay, La Chaussée  
Un représentant de la Direction des routes du département  
un représentant de la fédération de la chasse de la Vienne  
les présidents des ACCA locales  
des représentants des propriétaires de bois bordant la RD347

Le but de cette réunion sera de déterminer des pistes urgentes de travail pour éviter la présence devenue insoutenable de gros gibier sur la RD347 et des mesures de sécurité routière les accompagnant.

Vœux 2023 : ceux-ci se dérouleront le 06 janvier 2022 à 19h, l'arbre de Noël lui se déroulera le 10 décembre : les enfants seront accueillis par le Père Noël à la salle des fêtes à 14h30, concert à l'église de la chorale des enfants de Poitiers à 17 h30 puis retour à la salle pour déguster crêpes et galettes.

EP : l'extinction de l'Éclairage public va être modifiée selon les horaires suivants : de 21 h à 06h45 pour un gain de 30%

Villages Fleuris : la commune a reçu le 2<sup>ème</sup> Prix départemental avec à la solde un prix de 520€ et un amélanchier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.